

DEPARTEMENT DE L'AIN **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ARRONDISSEMENT: THOIRY** DU CONSEIL MUNICIPAL **COMMUNE: MIJOUX** OBIET: Tarifs de locations des gîtes d'étape et du studio **SEANCE DU 16.11.2023** de la Bussode au Syndicat Mixte des Monts Jura pour l'hébergement des saisonniers Etaient présents: M. VIALLET, MC. COUTURIER, JF. JOLY, P. Date de convocation : Nb de conseillers ECAILLE, D. JULLIARD. C.GROSGURIN. M. VUILLERMOZ. G. 02.11.2023 En exercice: 10 **LEGAY** Présents: 8 Date d'affichage: Secrétaire de séance : D. JULLIARD 02.11.2023 Votants: 10 N° Délibération Pouvoirs:2 01247.2023.11.069

OBJET : GESTION DES BIENS – Tarifs de locations des gîtes d'étape et du studio de la Bussode au Syndicat Mixte des Monts Jura pour l'hébergement des saisonniers

Le maire informe l'assemblée que le Syndicat mixte des Monts-Jura (SMMJ) a besoin cette année encore de locaux pour héberger une partie des saisonniers pour l'hiver 2023/2024.

Ainsi, cette année, sont proposés au SMMJ le gîte d'étape provisoire et le studio autrefois occupé par le gardien de la Bussode.

Le tarif appliqué l'an dernier pour la location des deux locaux s'élevait à 1600 €/mois. En raison de la hausse générale des prix en 2023 qui impacte les charges de la commune, le conseil municipal propose de répercuter l'inflation sur le prix de la location des locaux. Ainsi, le nouveau tarif de location pour la saison 2023/2024 se portera à 1683 € mensuels.

Le SMMJ a indiqué que, comme l'an dernier, il comptait ajouter quelques équipements pour adapter les locaux à cette utilisation, cette fois dans la partie « gîte d'étape », et repeindre le studio. Ces équipements resteraient dans les locaux même en cas de non utilisation ultérieure par le SMMJ. La valeur de ces achats n'est pas encore connue, elle se situerait entre 500 et 1000 €. En conséquence, la maire propose de reprendre le dispositif de la saison précédente, à savoir de déduire de la facture globale du SMMJ le montant de ces achats, au vu des factures, dans une limite de 1000 €.

Le SMMJ est d'accord sur ce dispositif, en revanche il n'a pas encore connaissance du montant du loyer proposé. Il est proposé néanmoins au conseil d'approuver cette proposition et de donner à la maire le pouvoir de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, notamment la convention à signer avec le SMMJ.

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le

Après en avoir délibéré le conseil adopte ces propositions et charge Mandante de la conseil adopte ces propositions et charge Mandante de la conseil adopte ces propositions et charge Mandante de la conseil adopte ces propositions et charge Mandante de la conseil adopte ces propositions et charge Mandante de la conseil adopte ces propositions et charge Mandante de la conseil adopte ces propositions et charge Mandante de la conseil adopte ces propositions et charge Mandante de la conseil adopte ces propositions et charge Mandante de la conseil adopte ces propositions et charge Mandante de la conseil adopte ces propositions et charge Mandante de la conseil adopte ces propositions et charge Mandante de la conseil adopte ces propositions et charge Mandante de la conseil adopte ces propositions et charge Mandante de la conseil adopte ces propositions et charge Mandante de la conseil adopte ces propositions et charge Mandante de la conseil adopte ces propositions et charge de la con

Contre :/

0 Abstention:/ 0

Pour:/ 10

DELIBERATION N°01247.2023.11.069

WINT FURNIT TURNS

Title 0

Pour extrait d'acte conforme

Le maire, Martine VIALLET

AIN)

Date daffichage 02.11.2023

W. Deliber man 41,247., 023,11,06

OBJET : GESTION DES BIENS – Tarifs de locations des gites d'étage et du studio de la Bussode au yridicat.Mixte des Monts lura pour l'hébergement des saisonniers

Le maïre informe Lassemblee que le Syndicat mixte de Monts-Iura (SMIVI) a licerin cette anice encore di Iocuity pour heberger une partie de≤ salsonniers pour l'Imper De 372004.

Ainsi, cette annee kunt propuses au SMM, le gite d'étape provisoire et le studin autreteis peuge par la Partien de la Brisode

te tant apphique l'un dermer pour la location des deux locaux s'élevait à 1600 €/mus. En raison de la hausse générale des prix un 2023 qui impacté les charges de la commune, le conseil municipal propose de répercuter l'inflation sur le prix de la location des Incaux. Ainti, le nouveau tarif de location pour la saison 2023/2024 se nortera à 1683 e menurels.

Le SIMML a indique que, comme l'an dernier, il comptait ajouter quelques équipements pour adapter les locaux à cette utilisation, cette fois dans la partie « gite d'etape », et rependre le studio. Ces equipements esteraient dans les locaux même en cas de non utilisation ulterleure par le SMML La valeur de ces achats n'est pas encore connue, elle se vitueran entre 500 et 1 000 €. En conséquence, la maire propose de reprendre le dispositif de la saison précedente, à savoir de déduire de la facture plot-ale du SMML le reprendre le dispositif de la saison précedente, à savoir de déduire de la facture plot-ale du SMML le reprendre de ces achais en un destactures dans une limite de 1 000 ».

Le SMMI est d'accord sur ce dispositif, en revandre il n'il policière connaissance du montant du loyer propose il est propose neanmoins au conse d'approuver cette pronosition et de donner a la marre le prouver de dignes tout document nucessaire à la mise er œuvre de la tre decision, notamment la conventure au grant au grant au consenture au grant au consenture de decision.